

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE GUICHET ADRESSE

1. CHAMP D'APPLICATION - OBJET

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et le service national de l'adresse (SNA) de La Poste éditent un *Service* collaboratif de gestion des adresses en France dénommé Guichet Adresse. Ce *Service* est principalement destiné aux communes, en vertu des pouvoirs de police générale que chaque maire tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales. L'accès au *Service* Guichet Adresse peut également être ouvert à des personnes morales ayant contracté avec les membres fondateurs de la Base Adresse Nationale (BAN).

Les membres fondateurs de la BAN sont la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), La Poste, OpenStreetMap France et la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Le *Service* Guichet Adresse alimente notamment la Base Adresse Nationale (BAN), base de données dont le but est de référencer l'intégralité des adresses du territoire français, accessible sur le site <http://adresse.data.gouv.fr/>.

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) définissent les modalités d'accès et d'utilisation du *Service* Guichet Adresse.

En souscrivant aux CGU, l'*Utilisateur* s'engage à respecter, sans la moindre réserve, toutes les dispositions qui y figurent.

2. DÉFINITIONS

Adresses : désigne les caractéristiques relatives à la localisation et à la description d'une habitation sur le *Service* Guichet Adresse sous la forme des douze (12) attributs suivants, nommés comme tels: identifiant BAN de la position d'une adresse (identifiant BAN de la position), identifiant BAN de l'adresse (identifiant BAN de l'adresse), numéro de l'adresse (numéro), indice de répétition de l'adresse (indice de répétition), identifiant BAN du *Groupe* de l'adresse (identifiant BAN de la voie ou du lieu-dit), nom du *Groupe* de l'adresse (nom de la voie ou du lieu-dit), nom de la commune où se situe l'adresse (nom de la commune), code postal où se situe l'adresse (code postal), type de positionnement de la position (type de positionnement), méthode de positionnement de la position (méthode de positionnement), type de source qui a référencé cette position dans la BAN (type de source), nom de la source qui a référencé cette position dans la BAN et son année d'intégration entre parenthèses (nom de la source).

Groupes : désigne les caractéristiques relatives à la localisation et à la description d'un groupe d'*Adresses*, le plus souvent de voies ou de lieux-dits. Ces caractéristiques sont au nombre de sept (7) : identifiant BAN du groupe (identifiant BAN), nom du groupe (nom), type de groupe - voie ou lieu-dit- (type), identifiant fantoir issu de la DGFIP (fantoir), identifiant IGN (IGN), type d'adressage d'une voie - par exemples : classique, métrique, linéaire - (type d'adressage), nom secondaire du groupe (alias).

Service : désigne l'ensemble des fonctionnalités proposées sur le site <https://guichet-adressev2.ign.fr>. Les fonctionnalités relatives à la consultation d'*Adresses* et de *Groupes* sont accessibles à l'ensemble des *Utilisateurs*; celles permettant de modifier ces informations sont réservées aux *Utilisateurs* s'étant identifiés.

Utilisateur : désigne une personne morale ou une personne physique agissant pour le compte d'une personne morale, qui utilise le *Service*.

3. DESCRIPTION DES FONCTIONNALITÉS DU SERVICE GUICHET ADRESSE

Il existe deux modes d'accès au *Service Guichet Adresse* : sans identification et avec identification. Le premier mode permet à l'ensemble des *Utilisateurs* du *Service* d'accéder aux fonctionnalités de consultation de la *Base Adresse Nationale*.

Le second mode permet aux *Utilisateurs* identifiés (cf. paragraphe 4.1) de contribuer à l'entretien de la Base Adresse Nationale notamment en créant, modifiant ou supprimant des *Adresses* et des *Groupes* grâce aux fonctionnalités suivantes :

- améliorer la précision géométrique et sémantique des *Adresses* (par exemple, en repositionnant des adresses ou en modifiant un numéro) ou des *Groupes* (voies ou lieux-dits) ;
- constituer un projet d'adressage, par la gestion de l'état des cartes, devant être soumis à la délibération du conseil municipal ;
- générer automatiquement tous les courriers nécessaires suite à une délibération du conseil municipal concernant l'adressage d'une commune (courrier à la préfecture, courrier aux administrés...)
- exporter des données relatives aux *Adresses* de leur commune uniquement ;

Un type de contributeur est affecté aux *Utilisateurs* identifiés, en fonction de leur organisme d'appartenance : IGN, La Poste, Mairie ou Autres. Cette information contraint les *Adresses* ou des *Groupes* modifiables par les *Utilisateurs* identifiés : ces objets ne sont modifiables que par les mêmes types de contributeurs. Par exemple, les *Adresses* créées par des contributeurs de type Mairie ne seront modifiables que par ces mêmes types de contributeurs.

La licence définit les droits accordés aux *Utilisateurs* (voir rubrique FAQ).

4. MODALITÉS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DU SERVICE GUICHET ADRESSE

L'accès au *Service Guichet Adresse* se fait à l'adresse URL <https://guichet-adressev2.ign.fr>.

Le mode identifié du *Service Guichet Adresse* est réservé aux communes ou groupements de communes et aux partenaires des membres fondateurs de la *Base Adresse Nationale* disposant d'un compte validé. Cet accès est subordonné à une utilisation conforme des données selon les conditions fixées par la licence Etalab pour les communes et groupements de communes et la licence du produit gratuit issu de la BAN pour les partenaires des membres fondateurs de la BAN.

4.1. Création d'un compte client et identification

Pour contribuer à la BAN, l'*Utilisateur* doit s'identifier. Pour cela, il doit :

- se connecter grâce à un compte validé par la fonctionnalité « Connexion » accessible sur <https://guichet-adressev2.ign.fr/login>.

- Ou s'il n'a pas encore de compte, il doit en faire la demande par la fonctionnalité « Créez un compte » accessible sur <https://qlf-guichet-adressev2.ign.fr/register/>. A l'inscription, l'*Utilisateur* doit fournir son type de contributeur et une ou plusieurs zones de travail. Ces informations seront ensuite validées. Pour faciliter la validation, des éléments justificatifs complémentaires peuvent être demandés par mail, notamment lorsqu'un *Utilisateur* agit pour le compte d'une mairie et demande à se voir attribuer le type de *contributeur* Mairie. Après cette validation, l'*Utilisateur* pourra s'identifier ;
- adhérer aux présentes *CGU* sans réserve ;
- accepter la licence afférente.

4.2. Eléments techniques de connexion

L'IGN et La Poste fournissent à l'*Utilisateur* des éléments techniques de connexion (identifiant et mot de passe) permettant la gestion de son compte et l'accès au *Service*. L'*Utilisateur* est responsable de l'utilisation de son identifiant personnel et de son mot de passe. Toute connexion au *Service* et toute transmission de données effectuées en utilisant son identifiant personnel et son mot de passe est réputée avoir été effectuée par l'*Utilisateur*. Ces dispositions demeurent applicables y compris dans le cas où le pré-enregistrement de l'identifiant et du mot de passe sur le terminal de l'*Utilisateur* permet une connexion automatique au *Service*. L'*Utilisateur* déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et, en particulier, reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau Internet et de ses performances techniques.

4.3. Gestion du compte et informations personnelles des *Utilisateurs* identifiés

Les données à caractère personnel sur l'*Utilisateur* identifié recueillies par le *Service* font l'objet par l'IGN d'un traitement informatique ayant pour seules fonctions la gestion du compte de l'*Utilisateur* et l'évaluation de la qualité de ses contributions afin d'optimiser le processus d'intégration des contributions, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté, l'*Utilisateur* dispose d'un droit d'accès, de rectification, de réclamation et d'opposition sur les données le concernant.

L'exercice de ce droit peut se faire via le formulaire en ligne accessible par le lien « Contact » sur le site ou à l'adresse suivante : Institut national de l'information géographique et forestière – service client - 73 avenue de Paris, 94165 SAINT-MANDE CEDEX.

Des cookies sont techniquement indispensables à l'utilisation du *Service* durant la navigation internet de l'*Utilisateur*. Ces cookies sont effacés automatiquement du poste client à la fin de chaque session. Il est toutefois nécessaire de les accepter au préalable avant toute navigation.

4.4. Utilisation de certaines fonctionnalités du *Service*

En-cours de traitement des Adresses

La visualisation et le téléchargement de certaines informations proposés par le *Service* reposent sur un état en cours de traitement dans la *BAN*.

L'*Utilisateur* est averti des limites inhérentes à l'utilisation de telles informations. S'agissant de données en cours de production, l'*Utilisateur* reconnaît avoir eu communication du fait que la conformité aux spécifications techniques publiées n'est pas garantie.

Il renonce en conséquence à tout recours contre l'IGN et/ou La Poste sur ces fondements.

Modifications sur la BAN, sur la base de production du RGE de l'IGN ou sur la base de gestion de l'adresse du SNA de la Poste

Les *Utilisateurs* ayant les droits sur une emprise géographique soumettent, via le Guichet Adresse, des modifications sur les données relatives au territoire concerné. Des contrôles plus ou moins poussés sont effectués avant intégration de la contribution dans la BAN, ainsi que dans la base de production de la composante adresse du RGE de l'IGN et dans les systèmes de gestion de l'adresse du SNA de la Poste. Ces contrôles permettent à la contribution d'obtenir un statut validé. La visualisation des contributions est immédiate sauf pour les contributions plus lourdes, telles que la modification de la position des voies par exemple. L'*Utilisateur* peut consulter ses évolutions et leur intégration dans le *Service* au travers des rapports d'intégration des cartes. L'*Utilisateur* est seul responsable de ses publications et le consortium BAN ne peut être tenu responsable des publications de l'*Utilisateur*.

Fonctionnalité de téléchargement de données de la BAN

L'intégration et l'exploitation des données téléchargées est de la seule responsabilité de l'*Utilisateur*.

5. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'*Utilisateur* s'engage, sans restriction d'aucune sorte, à respecter et à faire respecter les présentes *CGU* par ses agents, préposés et prestataires.

Le non-respect des présentes *CGU* peut entraîner le refus de tout nouvel accès au *Service*. L'IGN et la Poste se réservent le droit de vérifier ou de faire vérifier le respect des présentes *CGU* et, à défaut de ce respect, d'engager toute action en réparation du préjudice subi.

6. RESPONSABILITÉ

L'IGN et La Poste s'engagent à fournir les moyens nécessaires et raisonnables pour assurer ou faire assurer un accès continu au *Service*. L'IGN et La Poste ne peuvent toutefois être tenus pour responsables à l'égard des *Utilisateurs* en cas d'interruption, de défaillance, de défaut éventuel de qualité du *Service* pour quelque raison que ce soit, y compris pour des raisons de maintenance, d'entretien ou de mise à jour des serveurs.

L'*Utilisateur* reconnaît connaître et accepter les contraintes et limites du réseau internet, notamment en matière de transmissions de données d'informations via les réseaux et d'atteinte aux données.

7. LITIGES

Les présentes *CGU* sont soumises à la loi française. En cas de désaccord persistant entre l'IGN et la Poste ; et l'*Utilisateur* sur leur interprétation ou leur exécution, le litige en résultant sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.